



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail : services extérieurs

Question écrite n° 6861

Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la suppression d'un poste de contrôleur du travail dans le département des Ardennes. Or le rapprochement de l'effectif théorique des agents de catégorie B de la DDTEFP des Ardennes avec l'effectif équivalent temps plein fait apparaître un poste vacant. Il n'y a plus aujourd'hui que dix contrôleurs dans le département des Ardennes. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation préjudiciable pour les salaires du département.

Texte de la réponse

Les effectifs « théoriques » auxquels se réfère le directeur départemental ont été déterminés en mars 1985. Depuis, plus de 1 100 emplois ont été supprimés sur le budget du ministère entre 1985 et 1993. Le plan de transformation d'emplois engagé depuis 1991 a permis d'élever les niveaux de qualification des personnels ; c'est ainsi que l'encadrement de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Ardennes a été porté de 3 à 4 agents de catégorie A. Le nombre d'emplois budgétaires affectés à cette direction s'élève à 10 agents pour la catégorie B et 19 pour la catégorie C. C'est l'effectif retenu pour les départements de cette taille, compte tenu du nombre de salaires et de demandeurs d'emplois. Tous ces emplois sont actuellement pourvus et l'effectif équivalent temps plein des agents de catégorie B ne fait apparaître qu'une vacance de 0,6. De plus, la catégorie C présente un surnombre de 3 agents. Conscient de l'effort demandé aux services déconcentrés dans la mise en œuvre de la politique en faveur de l'emploi, le ministère a obtenu en 1993 et 1994 la stabilisation de ses effectifs dans un contexte de rigueur budgétaire qui conduit à une réduction globale des emplois publics.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6861

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3522

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 285